



Canadian Association
for Graduate Studies

Association canadienne
pour les études supérieures

Les principes directeurs de l'encadrement des étudiants des cycles supérieurs

© Association canadienne pour les études supérieures (ACES) 2008

Ce document a été préparé par le groupe de travail de l'ACES, composé des membres suivants :

M. J. Kevin Vessey, Ph.D., doyen des études supérieures et de la recherche, Saint Mary's University

Mme Gwendolyn Davies, Ph.D., vice-présidente associée à la recherche et doyenne des études supérieures, Université du Nouveau-Brunswick

M. Jonathan C. Driver, Ph.D., doyen des études supérieures, Simon Fraser University

Frédéric Lalande, étudiant diplômé, Université du Québec à Montréal, et président du Conseil national des cycles supérieurs

M. Berry Smith, vice-doyen, École des études supérieures, University of Toronto

Le conseil d'administration de l'ACES a approuvé le document à sa réunion du 13 septembre 2008 et l'assemblée générale des membres de l'ACES, le 18 octobre 2008.

A. Introduction

Les études de deuxième et de troisième cycles sont extrêmement importantes pour le bien-être économique et social des Canadiens, et elles jouent un rôle sans cesse accru dans l'éducation supérieure au Canada. De 1995 à 2004, l'inscription aux études supérieures est passée de quelque 113 000 à 149 000 étudiants au Canada¹. Les études supérieures ne sont pas seulement une activité qui enrichit la vie et améliore la carrière des étudiants, mais elles sont aussi un élément vital de la recherche et de l'érudition au Canada, des moteurs importants de la productivité du pays et essentielles à sa compétitivité mondiale. Le rôle des directeurs et des comités de direction, ainsi que la relation entre les étudiants et leurs directeurs, sont des éléments clés influençant le succès des étudiants chercheurs dans leurs programmes.

Les rôles des comités de direction, des comités des programmes d'études supérieures, des départements et des facultés ou écoles d'études supérieures se superposent à la relation étudiant/directeur. La diversité des modes de direction à l'université où cette relation se plie au scénario très structuré de « maître à apprenti » ou très libre de « guide subtil d'un

chercheur indépendant » vient compliquer le problème de l'étudiant des cycles supérieurs (ci-après l'étudiant).

Malgré la complexité et la diversité des modes de direction des étudiants, l'Association canadienne pour les études supérieures croit important de déterminer et d'adopter au niveau national des principes directeurs de cette direction. S'il existe plusieurs excellents guides sur la direction des étudiants dans les divers guides des études supérieures, les règlements du Sénat ou des facultés, et les sites web des écoles d'études supérieures au Canada, ils sont souvent étroitement associés à des départements ou à des programmes d'études supérieures particuliers. Le présent document vise à déterminer, à un niveau élevé, les principes directeurs applicables à tous les étudiants et directeurs d'études supérieures. Ces principes peuvent être une ressource autonome ou une source d'inspiration des programmes et des écoles d'études supérieures qui les adapteront à leur milieu universitaire particulier. Le document vise aussi à définir les rôles et les responsabilités des étudiants dans leur relation avec leur directeur, ainsi que ceux des directeurs d'études supérieures et des administrateurs de programmes d'études supérieures dans tout le pays.

Plusieurs documents ont servi et sont cités dans la préparation de ces principes directeurs, mais tout particulièrement un document de l'University of Western Ontario², qui a servi de « modèle » à plusieurs des principes décrits ci-dessous. Les principes visent principalement les maîtrises de recherche et les programmes doctoraux, bien qu'ils soient aussi pertinents pour les programmes d'études supérieures « professionnels », où l'étudiant travaille avec un directeur.

B. Les principes directeurs

1. Le choix d'un directeur dans un délai raisonnable

L'un des aspects les plus importants de la formation supérieure est le choix clair et opportun d'un directeur pour chacun des étudiants. Il joue un rôle clé dans l'orientation de la recherche de l'étudiant. La façon de choisir un tel directeur et les délais dans la désignation d'un directeur varient beaucoup selon les disciplines, les domaines de recherche et les programmes d'études supérieures. Dans certains domaines, les directeurs sont désignés avant le début du programme de l'étudiant (p. ex. en génie, en sciences naturelles et dans certains domaines des sciences sociales), alors que dans d'autres, les directeurs sont normalement désignés après un semestre ou plus. Quelle que soit la norme de la discipline, du domaine ou du programme d'études supérieures, il faut adopter et suivre des modalités de choix d'un directeur dans un délai raisonnable. En outre, il faut rédiger et faire connaître ces modalités aux étudiants et aux professeurs.

2. Il faut rapidement mettre sur pied les comités de direction ou leur équivalent.

Dans la plupart des programmes d'études supérieures, un comité de direction (ou l'équivalent, tel un « deuxième lecteur ») est également désigné. Le comité de direction agit habituellement comme ressource additionnelle pour aider les étudiants dans leur recherche, contribuer à évaluer le progrès des étudiants dans leur programme et approuver leur thèse pour la soutenance. Les comités de direction ou leur équivalent peuvent aussi jouer un rôle essentiel dans la gestion ou l'atténuation des conflits entre le directeur et l'étudiant, au besoin. Afin de tirer le bénéfice maximal d'un tel comité, il faut le mettre sur pied le plus rapidement possible dans le programme de l'étudiant.

3. Il faut clarifier les attentes, les rôles et les responsabilités des étudiants des cycles supérieurs et de leurs directeurs.

L'université ou les programmes d'études supérieures doivent fournir des lignes directrices sur les rôles du directeur et des étudiants. Certaines facultés ou écoles d'études supérieures recommandent qu'une entente écrite ou « contrat » soit signé par le directeur et l'étudiant sur ces questions. Dans ce cas, il est important que les étudiants donnent un accord éclairé et ne soient pas forcés à signer des contrats avec lesquels ils ne sont pas d'accord. Les universités doivent organiser des ateliers pour les directeurs et les étudiants afin qu'ils puissent discuter de leurs rôles respectifs.

4. Les étudiants doivent pouvoir rencontrer facilement leurs directeurs et obtenir régulièrement leur évaluation et leurs commentaires.

Les études supérieures peuvent sembler un milieu inconnu aux nouveaux étudiants des cycles supérieurs et aux étudiants qui viennent d'arriver au Canada. Les programmes d'études supérieures sont habituellement beaucoup moins structurés que les programmes de baccalauréat. En outre, la riche diversité culturelle de nos universités signifie que la culture des étudiants risque d'être bien différente des normes respectées par l'établissement. Voilà pourquoi il importe que les directeurs soient facilement accessibles pour donner avis et commentaires aux étudiants, mais surtout aux étudiants qui débutent leur programme d'études supérieures ou qui viennent d'arriver au Canada. Pour assurer leur réussite, il est extrêmement important d'organiser des réunions fréquentes avec les étudiants où discuter de leurs problèmes scolaires, de recherche ou autres, passer en revue leurs progrès, remettre une évaluation et déterminer les activités à venir. La plupart des programmes d'études supérieures exigent un rapport écrit sur les progrès de l'étudiant, qui sera soumis aux unités scolaires au moins une fois par année. Bien qu'essentielles, de telles modalités officielles n'excluent pas des évaluations plus fréquentes des activités et des progrès des étudiants d'une manière officieuse, telle lors de réunions de bureau ou de laboratoire, de communications par courriel ou de conversations téléphoniques. Lorsque les directeurs s'absentent de l'université durant de longues périodes (p. ex. du travail sur le terrain, des congés sabbatiques), il faut prendre les mesures nécessaires pour assurer la poursuite d'une direction de qualité durant ces absences.

5. Les relations étudiant-directeur doivent être professionnelles.

La relation entre le directeur et l'étudiant, même si elle devient très amicale et est d'un grand soutien, est d'abord scolaire et professionnelle. Les relations qui les outrepassent (p. ex. des liens romantiques, sexuels et familiaux) sont inacceptables entre directeur et étudiant. Il faut mettre en place des mécanismes de remplacement du directeur si un conflit d'intérêt important surgit (lorsque le directeur développe une relation sentimentale, financière ou d'affaires avec l'étudiant).

6. Il faut favoriser et soutenir le débat intellectuel.

Le débat intellectuel est un élément essentiel de l'activité universitaire. L'étudiant et le directeur doivent faire tous les efforts pour reconnaître que le questionnement et la contestation scientifiques sont la pierre d'angle d'une relation étudiant-directeur normale, voire saine.

7. Les directeurs doivent être des mentors.

Les directeurs ont des responsabilités qui vont au-delà de la direction scientifique de la recherche et de la rédaction. Bien que le mentorat puisse varier entre les disciplines et dépend des besoins de chaque étudiant, les directeurs sont responsables d'agir comme mentors des étudiants dans des domaines comme : le perfectionnement des compétences professionnelles appropriées; les demandes de financement; les occasions de réseautage avec des collègues du milieu universitaire et au-delà; l'aide à la publication et le développement professionnel.

8. Il faut clarifier les problèmes de propriété intellectuelle et de paternité.

Les directeurs sont responsables d'informer les étudiants des politiques universitaires qui régissent la propriété intellectuelle, et de tout problème spécifique de propriété intellectuelle qui pourrait découler de leur recherche. Même quand les problèmes ne sont pas clairement définis, il importe que les étudiants et les directeurs en discutent et parviennent à une entente tôt dans leur relation concernant les enjeux, dont les droits de paternité, l'ordre des auteurs dans les publications à auteurs multiples, et la propriété des données. Les directeurs de thèse sont malvenus de demander aux étudiants de leur céder leurs droits de propriété intellectuelle comme condition de poursuite de leur thèse de recherche sous leur direction.

9. Il faut régler les conflits à la base.

De temps en temps, des conflits peuvent surgir entre le directeur et l'étudiant. La multiplication des personnes et des niveaux supérieurs d'autorité impliqués dans un conflit peut aggraver le problème original. Il est donc plus difficile à résoudre et entraîne davantage de conséquences aux parties concernées et à leur entourage.

Il faut résoudre des conflits à la base (c.-à-d. au palier administratif le moins élevé). Si l'étudiant et le directeur sont incapables de trouver une solution après avoir discuté du problème, ils doivent alors faire appel au comité de direction ou l'équivalent. S'il est toujours impossible de résoudre le problème, le programme peut s'en charger. L'université doit offrir les ressources appropriées (p. ex. un médiateur, le bureau de l'équité) en appui. Si le programme ne trouve pas de solution satisfaisante, il en faut en référer aux paliers supérieurs. Toutes les parties doivent suivre les modalités correspondantes aux politiques adoptées par leurs universités.

10. La continuité est importante dans la direction des études supérieures.

La relation entre l'étudiant et le directeur est souvent essentielle à la réussite du programme par l'étudiant. La continuité de la direction est un élément intégral de cette relation puisqu'elle assure (ou devrait assurer) la stabilité, la sécurité et une occasion de se connaître et de se faire confiance mutuellement, suffisamment pour faciliter un débat intellectuel efficace et créer un environnement qui favorise une concentration optimale sur les buts du programme d'études supérieures. Pour changer de directeur, seules vaudront de très solides raisons, telles un changement majeur mutuellement accepté de la direction scientifique de la recherche, des désaccords scientifiques majeurs ou des conflits interpersonnels irréconciliables. Il est reconnu que certains programmes désignent un conseiller intérimaire à chaque nouvel étudiant. Dans ces cas, le changement subséquent et opportun de directeur, à mesure que l'étudiant clarifie son domaine d'intérêt, est habituellement une question de routine.

11. Il faut offrir une direction de remplacement.

Les politiques et pratiques en la matière doivent viser les situations où, malgré l'impossibilité d'une poursuite de la relation de direction, l'étudiant peut poursuivre son programme. Sont ici visées les situations au-delà du contrôle de l'étudiant (p. ex. une absence temporaire ou permanente du directeur), des situations qui découlent de conflits d'intérêts ou qui découlent de relations personnelles entre le directeur et l'étudiant. En dépit des délais éventuels dans l'achèvement des études, les politiques et pratiques doivent s'assurer que l'étudiant ne soit pas pénalisé, s'il faut un changement de direction.

12. Les étudiants sont responsables en grande partie de la gestion de leurs études supérieures.

Les étudiants sont en partie responsables de réussir leur programme et de la haute qualité de cette réussite. Ils sont responsables de connaître et de respecter les diverses politiques et modalités qui visent leur conduite scolaire et de recherche, la propriété intellectuelle, les sujets humains, le bien-être des animaux, la santé et la sécurité, ainsi que les exigences et les délais du programme de leur diplôme. Ils devront être actifs et se charger d'entretenir de bonnes communications avec les

membres du comité de direction, de respecter les délais et autres exigences du programme, et d'obtenir des conseils concrets sur les questions scolaires ou autres. Si des problèmes surgissent dans leur relation avec leur directeur, ils devront peut-être prendre des mesures et obtenir des avis et des solutions auprès de leur unité scolaire. L'université, l'école des études supérieures ou le directeur sont responsables d'offrir un environnement propice aux études supérieures de haute qualité, mais la réussite est entre les mains de l'étudiant. Il est donc essentiel que les universités informent les étudiants de leurs responsabilités et leur fournissent l'information et l'appui dont ils ont besoin pour les assumer.

C. Conclusion

Tel qu'indiqué dans ces principes, une direction réussie des étudiants de deuxième et troisième cycles dépend d'une relation saine et productive entre le directeur et l'étudiant dans un contexte impliquant plusieurs autres parties et conditions. Le respect mutuel et le professionnalisme sont essentiels au succès de la relation entre un directeur et un étudiant. Combinés à une définition claire de rôles respectifs des étudiants, directeurs et autres personnes concernées par la formation des étudiants, et aux renseignements sur les politiques et modalités pertinentes au programme d'études supérieures d'un étudiant, ces principes serviront les étudiants, les directeurs et le reste de la communauté universitaire. Notre but est d'assurer le succès des étudiants dans leur programme et leurs projets futurs.

D. Références

¹Association canadienne pour les études supérieures, 2007. 36^e rapport statistique, 1992-2004. ACES, Ottawa, Canada.

²Faculty of Graduate Studies, University of Western Ontario, 2007. Principles and Guidelines Regarding Graduate Student Supervision.
<http://grad.uwo.ca/supervis/supervis.html>

E. Autres ressources

Butterwick, S. and Mullins K., 1996. Research on Graduate Student Supervision: The State of the Art. The Centre for Teaching and Academic Growth, University of British Columbia. (available at: <http://www.tag.ubc.ca/resources/tapestry/archive/96/art.html>).

Association canadienne pour les études supérieures, 2005. Les études avancées : un guide pratique. ACES, Ottawa, Canada
(Remarque : la version révisée de 2003 par M. Crago est disponible à :
http://www.unb.ca/gradschl/apply/documents/GraduateStudiesAPracticalGuide_000.pdf).

School of Graduate Studies - University of Toronto, 2002. Graduate Supervision Guidelines for Students, Faculty, and Administrators. University of Toronto, Toronto, Canada (available at: <http://www.sgs.utoronto.ca/current/supervision/guidelines.pdf>

Faculty of Graduate Studies – University of British Columbia, 2007. Handbook of Graduate Supervision. University of British Columbia, Vancouver, Canada (available at: <http://www.grad.ubc.ca/students/supervision/index.asp?menu=000,000,000,000>).

Faculty of Graduate Studies – Simon Fraser University, 2007. Report of the task force on graduate student supervision. Simon Fraser University. Burnaby, Canada. (available at: <http://www.sfu.ca/dean-gradstudies/surveys/SupervisionTaskForce.html>)

Association canadienne pour les études supérieures, 2005. Propriété intellectuelle : un pour étudiants de cycles supérieurs. ACES, Ottawa, Canada. http://www.acpes.ca/Portals/34/pdf/Propriete_intellectuelle.pdf